

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°88-14 du 15 Janvier 1988

Portant création d'une Recette Perception dans le District Rural de KALALE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi Organique N°81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU le Décret N°78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénominations des circonscriptions administratives et les textes modificatifs subséquents ;
- VU l'Ordonnance 74-74 du 13 Décembre 1974 portant harmonisation de structures de l'Administration Territoriale et des Structures des Services Financiers de l'Etat ;
- VU la Loi N°61-35 du 14 Août 1961 portant création du Trésor Public ;
- VU l'Ordonnance N°69-5/PR/MEF du 13 Février 1969 portant statuts des comptables et l'Ordonnance N°73-27 du 27 Mars 1973 qui l'a modifié ;
- VU le Décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N°87-276 du 31 Août 1987 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ,
- SUR Proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 6 Janvier 1988,

SECRET :

Article 1er.- Il est créé une Recette Perception dans le District Rural de KALALE.

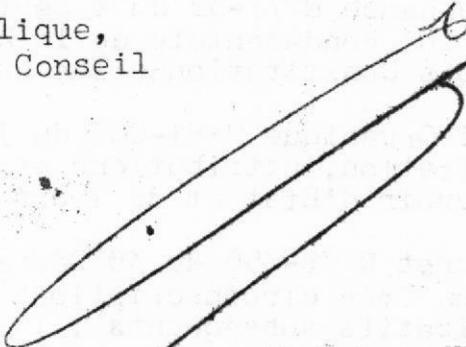
La compétence territoriale du District détermine celle de la Recette Perception.

.../...

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Janvier 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE,



Barnabé BIDOUZO.-

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC 4 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 MFE 10
AUTRES MINISTERES 14 DPE DLC INSAE 6 IGE ET SES SECTIONS 4
DCCT ONEPI GDE CHAN. 3 DB DCF DSDV DI 16 TRESOR 10 BCP UNE
FASJEP INSAE BN DAN 10 PREFETS 6 DISTRICTS 7 JORPB 1.-